

{docs}meydia94{/docs}



Nous avons souhaité consacrer le dossier de ce numéro du journal de MeyDIA à l'armement de la police municipale.

Notre maire s'est prononcé en faveur du port d'armes à feu par nos policiers municipaux. Après l'onde de choc des attentats, le président de la République lui-même a annoncé que près de 4 000 armes issues de la police nationale pourraient être mises à la disposition des polices municipales du pays. Nombre de policiers municipaux souhaitent, en cette période anxiogène, mieux protéger les habitants ainsi qu'eux-mêmes.

Le débat est ouvert et dépasse largement les clivages politiques avec son cortège de questions : qui pour assurer la mission de sécurité, l'Etat ou les municipalités ? Quelle est la place et quelles sont les missions que l'on veut confier à la police

municipale ? Contre des terroristes quel est le bon niveau d'armement des policiers municipaux ? Quel est le diagnostic sécurité de la commune et comment évolue la criminalité ?

A MeyDIA, nous estimons que cette décision est suffisamment grave et qu'elle ne peut pas relever d'une décision unilatérale prise par le seul maire. A Beauvais (Oise) par exemple, la mairie (Les Républicains) a choisi d'interroger ses administrés sur la dotation ou pas des policiers municipaux en armes à feu. A cette question les habitants ont répondu non à 67 % lors d'une consultation citoyenne en septembre 2015.

C'est pourquoi nous appelons à un débat public serein et citoyen. Puisse notre journal y contribuer.

Philippe Schaar
Président de MeyDIA

Le dossier complet sur ce sujet est disponible sur notre site internet. ▶

Au sommaire :

- Un éditorial sur la décision de M. Guiguet d'armer la police municipale
- Un dossier sur l'armement de la police municipale
- Retour sur les non-concertations en cours : le regroupement des crèches
- L'aménagement de l'avenue de Verdun

L'interview de Gilbert Berlioz, sociologue, qui travaille depuis 20 ans sur les processus de socialisation dédiés.

